	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-381

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-381

Zone industrielle de Blanquefort - Terrain de l'ancienne usine Ford - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte du projet

Située au Nord-Ouest de l'agglomération bordelaise, la commune de Blanquefort occupe une position stratégique dans le développement industriel de la métropole grâce à la zone industrielle, créée en 1963 et qui s'étale désormais sur 300 ha environ. Le 8 juin 2018, la société Ford Aquitaine Industries (FAI) – emblème industriel de la zone implanté depuis 1973 – décide d'engager une procédure de cessation d'activité définitive et complète de son site industriel dédié à la fabrication et l'assemblage de pièces de transmission pour le secteur automobile. Celle-ci s'achève par la fermeture de l'usine le 1er octobre 2019 avec pour conséquence la suppression de 849 emplois. En 2020, la société FAI entame les travaux de déconstruction et de dépollution du site, travaux qui doivent se dérouler jusqu'au 4ème trimestre de l'année 2024.

En parallèle, la société FAI décide de lancer début 2022 une consultation d'opérateurs dans l'optique de céder le site d'environ 50 hectares. A l'issue de la consultation, la société FAI retient 5 candidatures parmi les 18 déposées, et c'est le groupement AXTOM qui sera finalement retenu début 2023, aboutissant sur la signature d'une promesse de vente en juin 2023.

Un travail partenarial avec les services de Bordeaux Métropole, de la ville de Blanquefort et de la Région Nouvelle-Aquitaine a démarré depuis mars 2023 afin de permettre la réindustrialisation de ce site stratégique pour le Territoire.

L'opérateur AXTOM a démarré plusieurs réflexions :

- Le lancement des études environnementales,
- Le lancement des études pré-opérationnelles,
- Un travail sur le futur plan masse avec une programmation favorisant l'industrie, ainsi que l'artisanat.

L'opérateur envisage la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain cohérent dans le secteur permettant d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques. Ainsi conformément aux dispositions de l'article L.103-2 3° du Code de l'urbanisme, Bordeaux Métropole doit, au titre de ses compétences, définir les objectifs poursuivis par cette opération d'ensemble ainsi que les modalités de concertation.

Les objectifs du projet et de la concertation

Les objectifs du projet approuvés par délibération de Bordeaux métropole en date du 2 février 2024 étaient les suivants :

- Aménager les espaces de circulation ayant vocation à intégrer le domaine public à l'issue des travaux,
- Réindustrialiser le site de l'ancienne usine FAI, en offrant la possibilité à des industries de s'installer,
- Offrir des locaux artisanaux à destination des PME/PMI,
- Consolider le potentiel de développement économique, en assurant le développement d'un pôle d'activités productif (artisanat, industrie),
- Renforcer l'ouverture et la liaison du site avec la zone existante et favoriser son accès à la gare de Blanquefort,
- Renforcer le maillage de mode doux du quartier et la mobilité des utilisateurs,
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique du secteur ;

Ces objectifs d'aménagement s'inscrivent directement dans les objectifs visés à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme définissant la notion d'opération d'aménagement

Ces objectifs d'aménagement concourront à la mise en œuvre du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole, en valorisant la spécialisation de l'offre foncière/immobilière économique métropolitaine.

Déroulement et bilan de la concertation règlementaire

1.1. Modalités mise en œuvre

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation règlementaire a été lancée afin de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions qui contribueront à guider l'élaboration du projet porté par AXTOM.

Les modalités de concertation ont fait l'objet d'une délibération en date du 2 février 2024. La concertation règlementaire a débuté le 19 mars 2024, conformément à l'arrêté n°24METAJPP00145 du 16 février 2024.

La date d'ouverture de la concertation a été communiquée au public par voie d'affichage dans la commune de Blanquefort, à l'accueil du Pôle Territorial Ouest, à l'accueil de Bordeaux Métropole, ainsi que par voie de presse et via le site de la participation de Bordeaux Métropole.

La concertation a été clôturée le 26 avril 2024. Le public a été informé de la clôture de la concertation par voie de presse (Sud-Ouest, 19.04.2024) et via le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Afin d'associer le public au processus de réflexion et aux études d'élaboration du projet, les modalités de concertation prévues étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation et d'un registre de concertation destiné à recueillir les avis du public :

A l'accueil de la mairie, 12 rue Dupaty, 33290 Blanquefort,

Dans les locaux de Bordeaux Métropole - A l'accueil du Pôle Territorial Ouest situé 12-13 rue des Satellites, 33185 Le Haillan,

Dans les locaux de Bordeaux Métropole – A l'accueil de l'immeuble Laure Gatet, 39-41 Cours du Maréchal Juin, 33 000 Bordeaux

- Mise à disposition du public du dossier de concertation sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr> et recueil des remarques sur ce même site.

Le dossier de concertation mis à disposition de la population comprenait

- Une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales ;
- Un plan de situation,
- Un plan de périmètre d'étude ;
- La délibération fixant les modalités de la concertation.

Durant la période de concertation et conformément aux modalités fixées dans la délibération du 2 février 2024, une réunion publique a eu lieu le 9 avril 2024 à 19h00 en mairie de Blanquefort. L'information relative à cet événement a été assurée par publication sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole, ainsi que par affichage à la mairie de la commune de Blanquefort et au siège de Bordeaux Métropole. Des flyers ont également été distribués aux abords du périmètre de projet.

Afin que le public puisse prendre connaissance de l'ensemble des contributions, les observations et propositions du public recueillies par voie postale et voie électronique ont été publiées sur le registre dématérialisé et insérées dans le registre papier mis à disposition à la mairie de la commune de Blanquefort, à l'accueil du Pôle Territorial Ouest, à l'accueil de Bordeaux Métropole. Le compte rendu de la réunion publique et le support de présentation ont également été mis en ligne sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole.

1.2. Déroulement de la concertation préalable

Concertation numérique

2 contributions ont été déposées sur le site de la participation.

Concertation en mairie et dans les locaux de Bordeaux Métropole

Un avis a été laissé dans le registre papier disponible en mairie. Aucun avis n'a été déposé dans les registres à dispositions dans les locaux de Bordeaux Métropole.

Réunion publique

Environ 70 personnes étaient présentes. Cette réunion a permis de :

- rappeler l'histoire du site,
- présenter le projet envisagé par AXTOM
- échanger avec les participants.

1.3. Bilan de la concertation préalable

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation sont globalement favorables au projet. Elles portent essentiellement sur la qualité du projet tant au niveau de l'aménagement des espaces publics que des espaces privés avec une attention particulière sur la qualité des aménagements et des constructions afin d'en faire un site exemplaire, pérenne et durable. On note également un point de vigilance sur la question des flux véhicules induits par le projet, des précisions et recommandations sur la programmation et les emplois

attendus et également un intérêt pour que le projet conserve une trace du passé et de la mémoire du site historique.

Ses contributions ne sont pas de nature à remettre en cause le projet mais participent au contraire à sa construction. Le bilan joint à la présente délibération (ANNEXE N°1) synthétise l'ensemble des avis, remarques, questions relevés au cours de la concertation et propose des 1ers éléments de réponse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,

VU la délibération n° 2024-108 du 2 février 2024, relative à l'ouverture de la concertation,

VU l'arrêté n°24METAJPP00145 du 16 février 2024 de Bordeaux Métropole portant ouverture de la concertation,

VU le rapport en synthèse annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation réglementaire du projet de requalification du site Ford Aquitaine Industries sur la commune de BLANQUEFORT s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT que la concertation, organisée sur la période du 19 mars 2024 au 26 avril 2024 a permis d'approfondir avec le public les orientations d'aménagements du projet et d'étudier la faisabilité des suggestions émises par le public dans la conception du projet,

CONSIDERANT qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet requalification du site Ford Aquitaine Industries sur la commune de BLANQUEFORT, joint à la présente délibération en annexe 1,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Patrick BOBET
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	